

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 50 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 13 mai 2025

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, LAURENT Éric

Absents excusés : CRINQUAND Mickaël, qui a donné pouvoir à DUROCHÉ Michelle
CART Odile, qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc

Absente : THIEVENT Christiane,

Secrétaire de séance : BOUILLET Kevin

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délégation de service public assainissement : convention de facturation et avenant n°1 au contrat d'affermage
- 2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Avis à donner
- 3) Création d'un poste de rédacteur territorial
- 4) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 5) Cartes avantages jeunes 2025-2026
- 6) Question diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

9) Demande de subvention du Syndicat des vignerons

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1) Délégation de service public assainissement : convention de facturation et avenant n°1 au contrat d'affermage

Le contrat d'affermage pour la gestion de l'assainissement avec la société SUEZ est arrivé à échéance le 30/04/2025.

Les communes d'Arbois, Pupillin et Mesnay ont décidé de réaliser un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public (DSP). La commune de Montigny-Les-Arsures souhaite maintenant intégrer ce groupement de communes ; il convient donc de signer un avenant avec SUEZ pour prolonger le contrat d'affermage de 3 mois et porter son échéance au 31/07/2025.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant N°1 proposé par SUEZ.

2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Avis à donner

La commune a reçu en lettre recommandée une demande d'avis sur le projet de PLUi. Toutes les communes membres de la communauté de communes ont 3 mois pour donner leur avis.

Le conseil décide de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

3) Création d'un poste de rédacteur territorial

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2025 de l'agent faisant fonction de secrétaire générale de mairie, il convient de modifier l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 15h par semaine à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2025.

4) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Par délibération en date du 6 décembre 2017, le conseil municipal a décidé d'instaurer le RIFSEEP pour les agents de la commune. Compte tenu de l'évolution du tableau des effectifs, il est proposé d'étendre le RIFSEEP au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre une nouvelle délibération pour fixer les modalités d'attribution du RIFSEEP laquelle annule et remplace celles prises antérieurement.

Il indique que le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres décident d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel.

Les montants annuels minimum et maximum fixés par la délibération pour ces 2 indemnités sont ceux fixés par la loi mais ne sont qu'à titre indicatif car c'est le Maire qui fixe le montant des primes par arrêté.

5) Cartes avantages jeunes 2025-2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes pour l'année scolaire 2025-2026 aux jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2019.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie **avant le 30 juin 2025.**

6) Demande de subvention du Syndicat des vignerons

Le Maire présente un dossier d'archives/photos de Pupillin réalisé par M. Daniel GREUSARD.

Le Syndicat des vignerons envisage d'acheter ces documents.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de donner une subvention de 350 € au Syndicat des vignerons pour participer à cet achat à condition que ces photos restent au siège social de l'association c'est-à-dire en Mairie. Cette subvention représente environ 1/3 du coût de ces archives.

Elles resteront consultables par toute personne qui en fait la demande.

7) Questions diverses

Etude de devis/travaux bois :

Le maire informe les conseillers que le devis de l'entreprise Jurasyvi accepté au dernier conseil municipal sera réduit à 6 686,50 € HT (au lieu de 7 876,50 € HT initialement) car la plantation de 3 400 chênes a été remplacée par 1 700 chênes et 1 700 hêtres. Le garde ONF et le responsable de la commission bois ont donné leur accord.

Compétence assainissement :

La communauté de communes a réalisé une étude relative à la gestion de l'assainissement collectif par commune.

Les documents reçus pour Pupillin sont validés par le Maire et le 2^{ème} adjoint. Une discussion s'engage sur le transfert de l'assainissement à la communauté de communes qui n'est plus obligatoire. La majorité des conseillers sont contre ce transfert et le Maire sera chargé de transmettre cette information.

INFORMATIONS

ADMR :

L'ADMR réalise une étude des besoins des personnes de 60 ans et plus sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette enquête permettra de connaître les besoins, les envies et les attentes des aînés.

Des questionnaires sont disponibles en Mairie.

Rallye du Revermont :

La seconde édition du rallye du Revermont passera sur Pupillin le samedi 24 mai dans la matinée. C'est un rallye touristique qui regroupe une quarantaine de véhicules anciens.

Fleurissement du village :

Les habitants volontaires sont invités à participer aux plantations le samedi 24 mai à 9h00 devant la Mairie.

Trace du jura :

La Trace du jura organisée par l'association « Les Trailleurs du O Doubs 800 » est une randonnée pédestre de 4 étapes, du 29 mai au 1^{er} juin qui traverse le jura par les GR balisés d'Arc et Senans à Mouthe. Ils passeront sur Pupillin le jeudi 29 mai entre 14h20 et 18h53 pour rejoindre Poligny depuis Arbois.

Incivilités :

Il est demandé aux enfants du village de ne pas s'amuser avec les affiches et en particulier avec les punaises situées sous le porche du bâtiment du chalet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le maire

Jean-Luc BEAUPOIL

Le secrétaire de séance

Kevin BOUILLET